

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gâts énormes dans les forêts. „Dans ma tournée du 23 au matin, écrit-il, j'ai constaté, sans avoir pu retenir une grosse larme, qu'une branche de notre beau et vénéré chêne gisait à terre; cette branche a donné après façonnage 3 m³; il en est résulté une blessure de 2 m de long sur 75 cm de largeur. J'ai fait cimenter cette énorme plaie, mais avec les années la pourriture s'y est mise. Voilà le motif qui a décidé la mise aux enchères de cet arbre.“ Je savais d'avance que la municipalité de Noville, conseillée par son brave garde Pernet, n'aurait pas mis bas cette gloire forestière de la commune sans de bonnes raisons.

Peu s'en est fallu que le gros arbre puisse être conservé! Il s'est vendu, aux enchères publiques, pour le prix de 1550 fr. Or, M. P. de Clarens, un grand admirateur de beaux arbres, avait chargé par téléphone le garde Pernet de miser, en son nom, jusqu'à concurrence de 1520 fr. „pour le laisser vivre encore quelques années“. Ne voilà-t-il pas un joli trait!

Voici quelles étaient les dimensions de ce chêne pédonculé gigantesque.¹

Circonférence du fût à 1,3 m : 4,65 m (en 1909 : 4,36 m). Hauteur totale en 1909 : 25 m.

Le volume façonné se décompose comme suit:

Bois de service	14,50 m ³
„ de feu (13 st)	8,45 „
Branche cassée en 1916; branchage . .	3,50 „
Volume total	26,45 m ³

Age: 180 ans.

La bille du noyer de Corseaux et celle du chêne des Isles ont été expédiées au comptoir d'échantillons à Milan. Elles seront exposées ensuite à Rome.

Ainsi finiront, dans la gloire éphémère d'une exposition, les restes de deux arbres que nous aurions été heureux de voir couler paisiblement de nombreuses années dans le sol qui les a vu naître.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Cantons.

Vaud. † *Louis Jaccard-Lenoir*. La mort de M. le préfet Jaccard-Lenoir, survenue le 17 avril, à la suite d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 74 ans, attriste non seulement la commune de Ste-Croix, mais aussi l'administration forestière communale.

Peu d'hommes ont consacré aux affaires publiques une part aussi

¹ Nous remercions bien cordialement MM. les gardes forestiers *H. Capt*, à St-Légier, et *Ad. Pernet*, à Noville, qui fort aimablement nous ont fourni la plupart des renseignements ci-dessus. *H. B.*

considérable de leur vie. Très jeune déjà, il fit partie des autorités scolaires, communales et judiciaires, puis remplit successivement les fonctions de syndic, de député au Grand Conseil et enfin de préfet.

Si nous ne pouvons rappeler ici tout ce qu'il fit pour la prospérité de Ste-Croix, du canton et de l'armée comme l'ont fait le jour de ses obsèques MM. Porchet, président du Conseil d'Etat, et Bornand, commandant du 1^{er} corps d'armée, il nous plaît de rappeler l'intérêt qu'il porta à l'administration forestière de sa commune et du canton.

Comme syndic, il se rendit bientôt compte qu'une commune qui possède un important domaine forestier devait, pour le mettre en valeur, avoir une administration forestière indépendante, avec un inspecteur forestier à sa tête.

A cet effet, il demanda et obtint que notre loi forestière cantonale fut révisée dans le sens de la création d'arrondissements forestiers communaux dont les titulaires seraient mis au bénéfice d'une subvention cantonale.

La création du poste d'inspecteur forestier communal de Ste-Croix fut immédiatement suivie par celles du Chenit-Morges et Vallorbe-Ballaigue.

Nous qui avons eu le privilège de travailler avec M. Jaccard-Lenoir pendant une vingtaine d'années, nous aimons à rappeler ici son activité, son attachement au devoir, sa bienveillance, sa courtoisie, son optimisme, sa gaieté, et conserverons de ce magistrat intègre un souvenir ému et reconnaissant.

Les regrets sont grands devant cette perte inattendue; nous exprimons nos plus sincères condoléances à sa famille et tout spécialement à nos camarades, MM. L. Jaccard, ingénieur forestier, et Badoux, professeur à l'École forestière, fils et gendre de M. Louis Jaccard-Lenoir.

M. Moreillon, inspecteur forestier.

— *Fédération forestière vaudoise.* Un comité provisoire, composé de représentants de communes forestières vaudoises et de personnalités politiques du canton s'est réuni, le 29 avril à Lausanne, pour étudier la fondation d'une Fédération forestière vaudoise. Ce comité était présidé par M. J. Genevay, syndic et député, à Bassins.

Les participants ont tous reconnu l'urgence et l'absolue nécessité de grouper les propriétaires forestiers vaudois et d'organiser la vente des produits forestiers. Ils se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la création d'une Fédération cantonale ayant à sa disposition un office commercial. Ils ont chargé une commission d'étude de lui présenter un projet de statuts que le comité provisoire examinera dans une prochaine séance.

Ainsi la Fédération forestière vaudoise est lancée. Nous ne doutons pas de son succès, car elle répond à un réel besoin dans ce pays exportateur qu'est le canton de Vaud.

— *Extrait du rapport forestier sur l'exercice 1923 au Chenit et à Morges.* Malgré le cours défavorable du franc français, le rendement des forêts a atteint une moyenne acceptable. Nous devons ce résultat

en bonne partie au contact pris avec la Suisse alémanique. L'écoulement annuel de 9000 m³ situés dans les recoins les plus écartés de notre vallée isolée n'est pas un problème facile, n'était la qualité reconnue des bois du Risoud. Le marché des bois de chauffage reste peu animé. Le prix de nos excellents foyards n'atteint guère que la moitié de celui qui a cours dans la plaine. Par contre, la boissellerie, malgré le change déprécié, paie mieux le rondin sapin que le feraient les pape-teries. La production des boîtes à fromage et autres dans le village voisin du Bois d'Amont s'élève au beau chiffre de 50.000 à 100.000 par semaine; la majeure partie des bois de fente est fournie par les forêts suisses de la Vallée.

	Le Chenit (en 1922)	Morges (en 1922)
Exploitation totale m ³	8.171 (7.754)	926 (1.035)
Rendement argent fr.	205.038 (179.389)	21.843 (25.410)
Rendement brut à l'ha . . . fr.	108 (99,40)	136 (159)
Epicéa, sapin m ³	7.343	678
Hêtre m ³	825	246
Bois de service m ³	6.987	641
Bois de feu m ³	1.184	285
Dépense globale par ha . . fr.	29 (14,50)	34 (34)

Quant aux prix ils ont varié pour les bois de service (sur pied) entre 23 et 41 fr. (au Risoud maxima de 71 et 103 fr.). Le stère de boissellerie a valu de 16 à 20 fr. en forêt, le stère sapin à brûler 10 fr., le stère foyard de 15 à 16 fr. Billons de foyard 25 fr. le m³. Par rapport aux autres forêts de la région, le rendement net de l'hectare au Risoud est comme 3 à 1; pour le Risoud 152 fr., pour les autres forêts du Chenit 57 fr. A. P . . . y.

St-Gall. *Extraits du rapport forestier de gestion en 1923.* St-Gall est un des rares cantons suisses qui possèdent un fonds pour pension de retraite du personnel forestier supérieur et subalterne. Au cours de l'année écoulée, il s'est accru de 29.032 fr. pour s'élever, à fin décembre, au chiffre de 305.193 fr. A côté de cette institution, le canton a créé, dès le 1^{er} janvier 1923, une caisse d'épargne pour les agents et préposés forestiers qui ne sont pas au bénéfice de la pension de retraite. Son montant s'élevait, à la fin de 1923, à 5208 fr.

Au chapitre de l'aménagement des forêts publiques, le rapport signale que l'effort accompli a été peu considérable: les revisions n'ont porté que sur 824 ha au total. C'est, en effet, bien peu pour un canton dont les forêts publiques ont une étendue de 26.937 ha. Et l'auteur du rapport de conclure: „Il faut reconnaître que pour un grand nombre des plans d'aménagement st-gallois les revisions sont en retard, pour le plus grand dommage des propriétaires et de l'Etat.“

Ainsi, là aussi, des travaux urgents qui restent en souffrance! Et pendant ce temps, tant de jeunes experts forestiers qu'on laisse inoccupés! Ne serait-il pas possible, avec un peu de bon vouloir, de porter remède

à une situation aussi paradoxale? La dépense ne serait pas bien considérable et il s'agit, en somme, d'une dépense productive dont les propriétaires intéressés sont les premiers à retirer bénéfice.

Les communes ont largement puisé dans leurs fonds forestiers de réserve pour acquisitions nouvelles et construction de chemins forestiers. Pour l'ensemble du canton, ces fonds communaux s'élevaient, au 30 juin 1923, à la somme de 1.775.431 fr.

Valais. Les exploitations dans les forêts communales, en 1923, ont comporté: coupes de répartition 58.236 m³, dont 19.116 m³ pour constructions et réparations, et 39.120 m³ pour l'affouage; les coupes pour la vente (y compris celles dans les forêts particulières) 38.000 m³ (en 1922: 16.800 m³).

L'avoir de la *Caisse de reboisement* s'élevait, au 31 décembre 1923, à 248.896 fr., se répartissant comme suit:

1° communes, consortages et particuliers . . .	224.534 fr.
2° fonds cantonal de reboisement	24.362 „

On relève, au Rapport de gestion du Département forestier auquel nous empruntons ces données, le peu d'empressement que montrent certaines administrations à employer les fonds déposés pour réaliser des améliorations forestières, alors que les occasions ne font certes pas défaut.

Des instructions pour l'aménagement des forêts publiques ont été approuvées par les autorités compétentes. Elles sont entrées en vigueur en 1924.

Zurich. *Les forêts de la ville de Winterthour en 1923.* Du rapport de gestion, nous extrayons les indications suivantes:

Les exploitations se sont élevées à 9,70 m³ par ha. (Possibilité: 7,06 m³). Cette surexploitation s'explique surtout par la réalisation d'une quantité d'arbres secs et dépérissants, conséquence du coup de vent du 1^{er} août 1922 et encore de la calamiteuse chute de neige du printemps 1919. Elle s'explique aussi par l'ampleur extraordinaire des coupes d'éclaircie qui avaient subi un retard les années précédentes. L'éclaircie a porté sur une étendue de 93 ha.

Tous ces produits (17.039 m³) ont pu être vendus facilement et à des prix notablement supérieurs à ceux de 1922. Prix de vente moyen du mètre cube façonné: 39,94 fr. (en 1922: 32,22 fr.). Les bois de service (55,3 %) ont atteint le beau prix moyen de 49,91 fr.

Grâce à ces diverses circonstances, le rendement net à l'ha, qui n'avait été que de 53,65 fr. en 1922, s'est élevé à 219 fr. Aussi a-t-il été possible de verser au fonds de réserve 40.000 fr., si bien que celui-ci s'élevait, à la fin de l'exercice, à 361.448 fr. Il équivaut maintenant à peu près au rendement net d'une année.

L'administration forestière de Winterthour ne néglige rien pour rendre ses belles forêts toujours plus accessibles au public; elle a dépensé pas moins de 1912 fr. pour l'installation de bancs, de sentiers et d'indicateurs. Aussi les promeneurs y sont-ils toujours nombreux.

Etranger.

Allemagne. Un des périodiques forestiers les plus répandus de ce pays, l'*Allgemeine Forst- und Jagdzeitung*, fête cette année le 100^e anniversaire de sa fondation. C'est sans doute la seule revue forestière au monde qui puisse s'enorgueillir d'un âge aussi avancé.

Son premier cahier a paru le 1^{er} janvier 1825, sous la rédaction du Forstmeister bavarois *Stephan Behlen*. Et dès 1832 jusqu'à aujourd'hui elle a été éditée, sans interruption, par la maison J.-D. Sauerländer, à Francfort.

Ce beau journal a toujours compté parmi ses collaborateurs les forestiers les plus réputés d'Allemagne. Il est rédigé aujourd'hui par MM. *H. Weber*, professeur à l'Ecole forestière de Fribourg en Brisgau, et *Chr. Wagner*, président de la Direction des forêts du Wurtemberg, à Stuttgart.

BIBLIOGRAPHIE.

Ch. Gonet. La Fédération forestière de la Côte. Rapport sur l'exercice 1923.
14 pages in-8°. Imprimerie du „Courrier de la Côte“, Nyon. 1924.

Nous avons souvent attiré l'attention de nos lecteurs, ces dernières années, sur cet intéressant groupement, en vue de la vente de leurs produits forestiers, de nombreuses communes de la région de Nyon-Rolle et de l'Etat vaudois. Cette fédération forestière, aux destinées de laquelle préside M. le syndic et député *Genevay*, a d'emblée fait preuve d'un bel entrain. Elle a eu la chance de pouvoir compter sur la collaboration comme secrétaire et comme caissier, de deux agents forestiers dévoués et entreprenants MM. les inspecteurs forestiers *Ch. Gonet* et *Fr. Aubert*. Depuis tantôt 2 ans, c'est plaisir de voir, dans cette belle région vinicole de la Côte, collaborer syndics, municipaux et agents forestiers en vue du rétablissement d'une situation forestière que la chute du franc français et le marasme dans l'industrie du bâtiment avaient gravement compromise. Des ventes collectives furent organisées auxquelles le commerce local fit d'abord grise mine, mais qu'il ne tarda pas à approuver. L'exportation en Suisse allemande fut organisée; on trouva de nouveaux débouchés pour les bois de râperie; on s'est mis à la fabrication des traverses de chêne et de hêtre, article autrefois presque inconnu dans la contrée. Et déjà l'activité du secrétariat est si bien appréciée que nombreux furent les propriétaires de forêts qui lui confièrent la vente, de gré à gré, de lots restés invendus ou comprenant des assortiments spéciaux.

Le succès n'a pas tardé à venir récompenser tant d'efforts. La situation financière de la Fédération est brillante et le prix du bois, dans la région de son action, n'a cessé de monter.

Rien n'est plus encourageant que le succès ... pour ceux qui hésitent. Aussi les demandes d'entrée dans la Fédération affluent. Depuis le 1^{er} juillet 1923, sept communes nouvelles ont été admises dans le giron régional. Si bien que l'étendue totale des forêts se rattachant à la Fédération était, en mars 1924, de 12.192 ha.